

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 juin 2022

Convocation adressée le 16 juin 2022
Compte rendu affiché le 28 juin 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

A la suite du vote du budget primitif le 31 janvier 2022 et de la décision modificative n°1 le 28 mars 2022, il y a lieu d'apporter des modifications aux sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2022.

1. Section de fonctionnement

En recettes

- Ouvertures de crédits au chapitre 042 pour un montant de 13 700 €, correspondant à la reprise au résultat des subventions d'équipements reçues de la part de la Métropole de Lyon sur les exercices 2020 et 2021.

En dépenses

- Ouvertures de crédits au chapitre 042 pour un montant de 17 000 €, correspondant à une augmentation de la dotation aux amortissements, le montant prévu au budget primitif s'avérant insuffisant pour couvrir l'intégralité des amortissements prévus pour l'exercice 2022, notamment en raison d'opérations menées sur l'inventaire comptable depuis le début de l'exercice.

- Ouverture de crédits au chapitre 68 pour un montant de 1 075 €, permettant la création d'une provision pour faire face au risque de dépréciation des créances douteuses détenues par le comptable.
- Réduction de l'enveloppe affectée aux dépenses imprévues au chapitre 022 lors de la décision modificative n°1 pour un montant de 4 375 €.

2. Section d'investissement

En recettes

- Ouvertures de crédits au chapitre 040 pour un montant de 17 000 €, correspondant à une augmentation de la dotation aux amortissements.

En dépenses

- Réduction de l'enveloppe affectée aux dépenses imprévues au chapitre 020 lors de la décision modificative n° 1 pour un montant de 430 000 €, permettant de financer des augmentations des dépenses d'immobilisations incorporelles et corporelles comme détaillé ci-après, et ramenant la part des dépenses imprévues à moins de 7,5 % de la somme totale des dépenses réelles d'investissement.
- Ouverture de crédits au chapitre 20 pour un montant de 40 000 €, permettant de financer des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception du nouveau site internet du Conservatoire de Lyon ainsi que pour la réalisation du préprogramme de rénovation des bâtiments de Fourvière.
- Ouverture de crédits au chapitre 21 pour un montant total de 393 300 €, correspondant à l'augmentation d'enveloppes peu abondées lors des précédentes décisions budgétaires dans l'attente des arbitrages. Il s'agit notamment de dépenses de petits travaux et aménagements (+ 15 000 €), de la réévaluation du coût du renouvellement du parc automobile (+ 5 000 €), de dépenses de matériel informatique (+ 20 000 €), de mobilier (+ 20 000 €) et d'instruments de musique et autres divers investissements (+ 333 300 €).
- Ouverture de crédits au chapitre 040 pour un montant de 13 700 €, permettant la reprise au résultat des subventions d'équipements reçues de la part de la Métropole de Lyon.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du 31 janvier 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022 et celle du 28 mars 2022 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1,

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ décide les ouvertures et réductions de crédits détaillées dans les tableaux ci-après, pour un montant total de :

13 700 € en section de fonctionnement

17 000 € en section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 075,00 €	042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	13 700,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	17 000,00 €				
022	022	Dépenses imprévues	- 4 375,00 €				
TOTAL			13 700,00 €	TOTAL			13 700,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	139141	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	13 700,00 €	040	28188	Dotations aux amortissements	17 000,00 €
20	2031	Frais d'études	40 000,00 €				
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 000,00 €				
	2182	Matériel de transport	5 000,00 €				
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00 €				
	2184	Mobilier	20 000,00 €				
	2188	Autres immobilisations corporelles	333 300,00 €				
020	020	Dépenses imprévues	- 430 000,00 €				
TOTAL			17 000,00 €	TOTAL			17 000,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT